

20130204_DL_01

OBJET :
Budget principal –
cotisations 2013

Date de convocation :
29 janvier 2013

Date de séance :
4 février 2013

Date d'affichage :
15 février 2013

Membres en exercice : 40

Membres présents : 10

Membres votants : 12

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
1 voix CONTRE

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 4 février à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Serge OLIVIER, Gérard PRUVOT, Michel WATELAIN et Jean-Marc WISSOCQ.

Pouvoirs :

Jean-Pierre TETU à Jean François VASSEUR
Claude BARDOUX à Daniel BEAUPERE

Secrétaire de séance : Patrice LETALLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 7 décembre 2012,
- Vu le projet de Budget Primitif 2013.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2013 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,50€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu de la publication de la Direction Générale des Collectivités Locales publié sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier d'Amiens Municipale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.